

**COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE**

(de l'UNESCO)

**HUITIÈME SESSION DE LA SOUS-COMMISSION DE LA COI POUR L'AFRIQUE ET LES ÉTATS INSULAIRES VOISINS**

Mombasa, Kenya

07-09 Mai 2025

**RÉSUMÉ**

Conformément à l'article 48.3 du Règlement intérieur, l'IOCAFRICA, en tant qu'organe subsidiaire principal de la COI, fait rapport à l'Assemblée de la COI à sa 33e session, qui examinera le projet de décision A-33/3.4.2 figurant dans le document IOC/A-33/AP Rev.

Pour faciliter la consultation de l'Assemblée et de sa Commission financière, le plan de travail proposé par IOCAFRICA pour 2026-2027 est disponible à l'annexe I. D'autres décisions et recommandations de l'IOCAFRICA-VIII lors de sa 8ème session sont disponibles en ligne.

Les annexes du présent document ne sont rédigées qu'en anglais.

1. La Sous-Commission de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) pour l'Afrique et les États insulaires adjacents (IOCAFRICA) a tenu sa huitième session à l'hôtel PrideInn Paradise à Mombasa, au Kenya, du 7 au 9 mai 2025. La session a réuni 67 participants représentant 13 États membres de l'IOCAFRICA et 16 organisations régionales et internationales, dont deux hauts-commissariats et le ministère des Affaires étrangères de la Norvège.
2. La session a été officiellement ouverte par le président de l'IOCAFRICA, le professeur Kouadio Affian, qui a souhaité la bienvenue aux participants et a exprimé sa gratitude au gouvernement du Kenya pour l'accueil de la session. Il a souligné l'importance stratégique d'IOCAFRICA dans l'appui à la mise en œuvre des initiatives liées à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) en Afrique.
3. Le Dr James Mwaluma, Directeur général par intérim de l'Institut de recherche marine et halieutique du Kenya (KMFRI), a souligné le leadership du Kenya dans les sciences marines régionales, citant le travail fondamental de KMFRI sur les efflorescences algales nuisibles (HAB) et plaidant pour une plus grande participation africaine aux groupes d'experts de la COI. Le professeur Amr Zakaria Hamouda, vice-président de la COI pour le Groupe V, a souligné l'urgence de tirer parti des sciences océaniques pour le développement durable, qualifiant la Session d'« appel à l'action » pour l'avenir bleu de l'Afrique. Mme Lucy Obungu, s'exprimant au nom de Mme Betsy Muthoni Njagi, Secrétaire principale du Département d'État à l'économie bleue et à la pêche, a réaffirmé l'engagement ferme du Kenya envers IOCAFRICA et a souligné le rôle de la science dans la résolution de la triple crise planétaire. Elle a appelé à des investissements dans l'innovation, l'infrastructure d'observation et la participation inclusive.
4. Le Secrétaire exécutif de la COI, M. Vidar Helgesen, a remercié les États membres de l'IOCAFRICA pour leur soutien continu, a salué le travail du Secrétariat et a appelé à une collaboration plus étroite pour s'assurer que la voix de l'Afrique soit intégrée dans les processus mondiaux relatifs aux sciences océaniques et aux politiques.
5. Reconnaissant qu'il importait que les rapports soient exacts et présentés en temps voulu, et compte tenu du rôle du Kenya en tant que pays hôte, la Sous-Commission a invité la délégation kényane à désigner un rapporteur pour la session. Mme Daina Mathai a été nommée sommairement.
6. Conformément au Règlement intérieur de la COI et aux priorités thématiques stratégiques de l'IOCAFRICA, la Sous-Commission a créé quatre groupes de travail de session pour appuyer les délibérations sur les principaux domaines de programme : i) le Groupe de travail de session sur l'observation et la surveillance des océans, présidé par Mme Suzan Elgharabawy ; (ii) le Groupe de travail de session sur les sciences océaniques, la biodiversité et les évaluations, présidé par le professeur Zacharie Sohou ; iii) le Groupe de travail de session sur la gestion des données et de l'information océaniques, présidé par Mme Candida Sete ; et iv) le Groupe de travail de session sur le renforcement des capacités, les partenariats et la mobilisation des ressources, présidé par M. Justin Ahanhanzo.
7. Les points forts de la session ont été les suivants :
8. Une forte reconnaissance a été faite des progrès significatifs accomplis par le Secrétariat d'IOCAFRICA au cours de la période intersessions, malgré une capacité de personnel limitée. Des progrès particulièrement notables ont été accomplis dans l'amélioration des données et de l'information sur l'océan en Afrique, la facilitation de la coordination régionale pour la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030) (Décennie de l'océan) par le biais du programme SEAWARD Africa, l'amélioration des systèmes d'observation et de surveillance des océans grâce à la collaboration GOOS-AFRICA, l'expansion de l'alerte précoce et de la préparation aux risques, la promotion des initiatives de renforcement des capacités des institutions et des professionnels dans tous les États membres. Les États, en soutenant les professionnels de l'océan en début de carrière (ECOP) à s'engager dans la formation, la recherche et la collaboration internationale, en promouvant des initiatives sur les sciences océaniques et le changement climatique, en renforçant la connaissance de l'océan par le biais d'une sensibilisation et d'une éducation ciblées, et en faisant progresser les partenariats intersectoriels pour promouvoir la durabilité des océans et l'économie bleue en Afrique, et en promouvant l'intégration science-politique par le biais de dialogues de haut niveau.
9. Le Secrétaire exécutif de la COI, M. Vidar Helgesen, a fait part des progrès accomplis dans le cadre du Programme de travail du 42 C/5 (2022-2024), notant que l'Afrique est considérée comme une priorité stratégique. Il a souligné les vulnérabilités structurelles du modèle de financement de la COI, en particulier les implications d'un éventuel retrait des États-Unis de l'UNESCO. Il a souligné la nécessité d'un engagement accru des États membres à l'Assemblée de la COI, d'une meilleure transparence financière et d'une utilisation continue du cadre de gestion axée sur les résultats. M. Helgesen a également attiré l'attention sur le prochain rapport scientifique de la COI en tant qu'outil clé de plaidoyer et a encouragé les contributions africaines pour s'assurer que les priorités régionales sont prises en compte. Il est important de noter que la Sous-Commission a appelé à ce que les intérêts africains soient pleinement pris en compte dans les consultations sur « La COI et l'avenir de l'océan » et dans la prochaine Stratégie à moyen terme de la COI (2022-2029), tout en soutenant les mécanismes d'allocation budgétaire équitable et les contributions complémentaires pour soutenir les programmes clés.
10. Le lancement du processus de consultation sur « La COI et l'avenir de l'océan a été un événement clé ». Les États membres ont été informés de la structure et de la portée des consultations, y compris de la première phase comprenant une enquête mondiale, des entretiens avec des informateurs clés et des ateliers régionaux, dont l'un s'est tenu parallèlement à cette session. Les États membres d'IOCAFRICA ont été vivement encouragés à participer activement pour s'assurer que les priorités africaines soient pleinement prises en compte dans la formulation de la prochaine Stratégie à moyen terme de la COI (2022-2029). La Sous-Commission a appelé à une réflexion claire sur les perspectives régionales et a demandé que les retours d'expérience du processus de consultation guident l'alignement et la mise en œuvre des actions prioritaires de l'IOCAFRICA.
11. Le processus de consultation sur « La COI et l'avenir de l'océan » a également été un moment fort. Organisé sous la forme d'un atelier dédié au sein de la Session et introduit par Mme Alison Clausen, le processus, mandaté par la résolution EC-57/2 du CIO, a été décrit comme une consultation en trois phases alignée sur le calendrier des organes directeurs du CIO. La première phase (2024-2025) se concentre sur l'identification des besoins non satisfaits en matière de connaissances et d'action océaniques. Les États membres africains ont soulevé une série de priorités, notamment la planification durable des océans, la résilience climatique, la planification de l'espace marin, les systèmes d'alerte précoce, le contrôle de la pollution et le renforcement des capacités.
12. Des progrès ont déjà été accomplis en ce qui concerne la Stratégie de la COI sur la planification et la gestion durables des océans, qui a été élaborée dans le cadre d'un processus consultatif inclusif comprenant des enquêtes mondiales, des soumissions écrites et de multiples réunions de consultation. Les États membres ont été informés du projet de stratégie de la COI sur la planification et la gestion durables des océans, ainsi que de la création d'un groupe de travail chargé de finaliser la stratégie et d'élaborer un plan de mise en œuvre à l'appui. La Sous-Commission a reconnu les contributions importantes des experts africains et a soutenu le maintien du rôle du Groupe de travail au cours de la période 2025-2030. La Sous-Commission a également approuvé l'utilisation de la Stratégie COI-SOPM comme cadre d'orientation pour les travaux d'IOCAFRICA sur la gouvernance des océans et a appelé à un plus grand alignement régional afin d'améliorer l'impact et la cohérence.
13. La session a également mis en évidence les progrès et les plans futurs dans le cadre du programme MSPGlobal. Deux sessions de formation régionales pour l'Afrique ont été annoncées pour 2026 dans le cadre de MSPGlobal 3.0 : (i) Planification spatiale marine (MSP) inclusive de la biodiversité et intelligente face au climat, et (ii) Observation des océans et gestion des données pour MSP. Les États membres ont également été informés des prochains documents d'orientation mondiaux sur la biodiversité, l'intégration du climat, les systèmes de données et l'énergie éolienne offshore, attendus d'ici à la mi-2025. La Sous-Commission s'est félicitée de cette mise à jour, a salué le rôle moteur joué par la COI dans la promotion de la PEM nationale et régionale en Afrique, et a approuvé la création d'un groupe d'experts techniques conjoint sur la PEM pour l'Afrique de l'Ouest sous l'égide d'IOCAFRICA et du Secrétariat de la Convention d'Abidjan. La Sous-Commission a également soutenu la poursuite de la formation de la PEM et l'utilisation élargie de la méthodologie mondiale d'évaluation rapide (RAM) dans les pays africains de 2025 à 2027.
14. La session a également été l'occasion d'une mise à jour importante sur l'élaboration du troisième Rapport mondial sur les sciences océaniques (GOSR III), présentée par le Dr Kwame Koranteng. Le rapport, dont la publication est prévue en 2026 sous le thème « Investir dans des solutions océaniques durables », fournira un examen à mi-parcours de l'état des sciences océaniques à l'échelle mondiale, en mettant l'accent sur l'investissement, l'infrastructure, les ressources humaines et l'intégration des politiques. Dr. Koranteng a souligné la sous-représentation de l'Afrique dans les éditions précédentes et a appelé l'IOCAFRICA à mobiliser les États membres pour assurer une pleine participation au processus de collecte des données. Il a souligné la nécessité d'une coordination entre les points focaux nationaux, les institutions scientifiques et les commissions nationales de l'UNESCO et a encouragé la participation à la prochaine session d'information du GOSR III afin d'améliorer la qualité des données et la visibilité régionale.
15. La session a souligné la nécessité de revitaliser les centres nationaux de données océanographiques (NODC) en Afrique, sur la base des recommandations de la 28e session du Comité de l'IODE. Il a été noté que de nombreux NODC africains souffraient d'une appropriation institutionnelle limitée, d'une faible intégration avec les systèmes nationaux d'observation et d'un manque de services en aval répondant aux besoins des utilisateurs finaux. Une approche de la chaîne de valeur complète a été recommandée, en commençant par la demande de produits et de services et en remontant pour déterminer les besoins en matière d'observation et de données. Les résultats des évaluations du bilan de santé du NODC ont révélé l'urgence de restaurer la fonctionnalité des centres précédemment actifs dans le cadre d'ODINAFRICA dans le cadre d'un effort plus large visant à renforcer l'infrastructure des données et des services océaniques de l'Afrique.
16. Pour la première fois lors d'une session d'IOCAFRICA, un point spécifique de l'ordre du jour a été introduit afin de favoriser un dialogue structuré avec les principaux partenaires travaillant sur les initiatives en matière de sciences océaniques, de gouvernance et d'économie bleue à travers le continent, sur la base des résultats de la précédente Conférence scientifique sur la promotion de l'économie bleue en Afrique (Mombasa, Kenya, 05-06 mai 2025). Ce point de l'ordre du jour a fourni une plate-forme aux agences de développement, aux institutions de recherche, aux organismes régionaux et aux organisations internationales pour partager des mises à jour sur leurs activités, identifier des opportunités de collaboration et explorer les domaines où IOCAFRICA peut apporter une valeur ajoutée grâce à la coordination technique, à l'alignement des politiques, au partage de données et au développement conjoint des capacités. La Sous-Commission s'est félicitée du large éventail d'interventions des partenaires et a encouragé le Secrétariat à poursuivre la mise en place de cadres de coopération formels, à co-élaborer des programmes de formation et à renforcer l'engagement régional dans les initiatives mondiales. Il a également demandé au Secrétariat de diffuser un résumé des contributions et des opportunités identifiées dans le cadre de cet échange pionnier.
17. La session a également salué l'organisation réussie et les résultats de la toute première conférence scientifique d'IOCAFRICA sur la promotion de l'économie bleue en Afrique, qui s'est tenue juste avant la session les 5 et 6 mai 2025. Organisée sous le thème « Science, innovation et partenariats pour une économie bleue durable en Afrique », et accueillie par KMFRI à Mombasa, organisée conjointement avec GOOS-AFRICA, la conférence a réuni des parties prenantes du monde universitaire, du gouvernement, des organismes régionaux, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement. La Sous-Commission s'est félicitée des résultats et a recommandé au Secrétariat de finaliser le rapport de la Conférence, de faciliter les consultations de suivi et d'aligner les résultats sur les préparatifs de l'ONU pour 2025 et les stratégies à long terme en matière d'économie bleue.
18. La session a réaffirmé l'importance de renforcer GOOS-AFRICA en tant qu'alliance régionale inclusive et fonctionnelle, et la contribution africaine au Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), alignée sur les priorités africaines et travaillant en synergie avec IOCAFRICA. Les États membres se sont félicités de la création du Secrétariat de GOOS-AFRICA au Centre Universitaire de Recherche et d'Application en Télédétection (CURAT) de l'Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), reconnaissant qu'il s'agissait d'un pas en avant dans le renforcement des capacités institutionnelles et de la coordination.
19. La session a salué les réalisations de la première équipe spéciale de la Décennie africaine de l'océan (2022-2024), qui a joué un rôle central dans la promotion de la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'océan en Afrique. Il s'agit notamment de l'élaboration et du lancement de SEAWARD Africa en tant que mécanisme de coordination continentale, d'une visibilité régionale et mondiale accrue. Les États membres ont été encouragés à renforcer leurs liens avec les comités nationaux de la Décennie et à maintenir une représentation régionale équilibrée afin d'assurer l'opérationnalisation effective de la DCO et la continuité du leadership de l'Afrique dans la Décennie de l'océan.
20. La session a approuvé la mise en place et la revitalisation de plusieurs initiatives stratégiques et mécanismes de coordination. Il s'agit notamment de la création du Groupe de travail océan-climat d'IOCAFRICA pour renforcer les contributions régionales aux cadres politiques climatiques mondiaux ; la revitalisation du Groupe d'experts de l'IOCAFRICA sur les efflorescences algales nuisibles (LAB) afin d'améliorer les systèmes d'alerte précoce et de renforcer les capacités techniques ; et l'approbation d'une proposition relative au Programme du système d'alerte précoce des océans pour l'Afrique. La session a également soutenu la proposition d'IOCAFRICA d'accueillir la Communauté de pratique africaine du Partenariat mondial pour les comptes océaniques (GOAP), offrant une plate-forme pour renforcer le leadership de l'Afrique en matière de financement océan-climat et de comptabilité écosystémique. En outre, les États membres ont salué les initiatives visant à favoriser l'élaboration de plans et de stratégies nationaux en matière de sciences océaniques et la création d'un plan glissant pour le développement des capacités océaniques en Afrique, garantissant ainsi des programmes plus cohérents, inclusifs et tournés vers l'avenir sur l'ensemble du continent.
21. La session a également abordé le manque de personnel (effectif) d'IOCAFRICA, reconnaissant le besoin crucial de renforcer la capacité du Secrétariat en matière de ressources humaines. Les États membres ont salué les performances louables du Secrétariat malgré des effectifs limités et ont souligné l'urgence de renforcer l'équipe pour soutenir l'exécution du programme et la continuité institutionnelle. La dépendance insoutenable et croissante à l'égard des financements extrabudgétaires pour le personnel au sein de la Commission a été soulevée par les délégués, qui ont encouragé le Secrétaire exécutif du CIO à prendre en compte la viabilité à long terme dans le plan de dotation en personnel du CIO. Ils ont également invité les États membres à explorer la possibilité de détacher au Secrétariat, pour toute durée autorisée, que ce soit en personne ou en nature, afin de soutenir l'élargissement des mandats et des responsabilités régionales du Secrétariat d'IOCAFRICA.
22. La Sous-Commission a élu S.E. M. L'Ambassadrice Hellen Gichuhi (Kenya) Présidente pour la période 2025-2027, et trois Coprésidents : M. Bope Bope Lapwong (République démocratique du Congo, Groupe A), M. Gilbert Siko (Afrique du Sud, Groupe B) et M. Massata Ndao (Sénégal, Groupe C).
23. La Sous-Commission a examiné et approuvé le plan de travail des programmes et activités d'IOCAFRICA pour 2026-2027, en veillant à ce qu'il soit aligné sur les six (6) domaines fonctionnels de la COI et les priorités stratégiques régionales.
24. La Sous-Commission a adopté le Plan de travail et le budget d'IOCAFRICA pour la période 2026-2027, sur la base d'une allocation du Programme ordinaire de l'UNESCO (scénario de croissance nominale zéro) de 985 000 USD (dont 120 000 USD pour le personnel) alignée sur l'allocation du Programme ordinaire 2023-2025. Le Secrétariat a précisé que le budget proposé reste indicatif, dans l'attente des résultats de la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2025, où une réduction de 25 % dans le cadre d'un scénario de croissance réelle zéro (CRZ) reste possible. Outre l'allocation allouée au Programme ordinaire, la Sous-Commission a examiné un objectif complémentaire de mobilisation de ressources extrabudgétaires de 3,01 millions de dollars, destiné à soutenir des initiatives régionales essentielles et à fort impact. Les besoins financiers détaillés ont été décrits à l'annexe I de la Recommandation IOCAFRICA-VIII/5.2. Les États membres ont exprimé leur vive gratitude pour l'appui extrabudgétaire mobilisé au cours de l'exercice biennal 2023-2025 et ont salué les contributions des gouvernements flamand (Belgique) et norvégien. La Sous-Commission a souligné la nécessité de mobiliser des ressources de manière soutenue et a approuvé la stratégie financière intégrée pour le prochain exercice biennal.
25. Les observations, décisions et recommandations pertinentes formulées par la Sous-Commission sur les points de l'ordre du jour peuvent être résumées ci-après :
26. **Point 3.2 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire technique sur le travail accompli depuis la septième session de la Sous-Commission** : La Sous-Commission a appelé le Secrétaire exécutif de la COI, les États membres et les partenaires à explorer et à soutenir des mesures concrètes visant à renforcer les capacités du Secrétariat, y compris par le biais d'allocations du budget ordinaire, de détachements ou de contributions en nature, afin d'assurer l'exécution durable du mandat croissant de la Sous-Commission.
27. **Point 3.3.1 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire exécutif sur la mise en œuvre du Programme de travail du 42 C/5 (2022-2024) :** La Sous-Commission a accueilli favorablement le rapport du Secrétaire exécutif, a reconnu que l'Afrique continue d'accorder la priorité à l'Afrique au sein du système de la COI, et a pris note des risques financiers potentiels posés par un éventuel retrait des États-Unis de l'UNESCO. Il a encouragé les États membres à planifier de manière proactive ces impacts par le biais de stratégies budgétaires ajustées et a demandé que les ressources du programme ordinaire soient allouées de manière à réduire au minimum les effets négatifs sur les États membres de l'IOCAFRICA.
28. **Point 3.3.2 de l'ordre du jour : La COI et l'avenir de l'océan : Processus de consultation :** La Sous-Commission a demandé au Secrétariat de la COI de définir clairement les activités prioritaires d'IOCAFRICA pour l'exercice biennal en cours, et de veiller à ce que les commentaires reçus dans le cadre du processus de consultation éclairent l'alignement et la mise en œuvre des actions régionales en cours.
29. **Point 3.3.4.1 de l'ordre du jour : Programme international d'échange de données et d'informations océanographiques (IODE) :** La Sous-Commission a appuyé la recommandation du Secrétariat de l'IODE de revitaliser les centres nationaux de données océanographiques (NODC) africains grâce à une approche fondée sur la chaîne de valeur qui commence par l'identification des besoins des utilisateurs finaux et les relie aux systèmes d'observation et à l'infrastructure de données.
30. **Point 3.3.2.5 de l'ordre du jour : Initiative mondiale pour la planification de l'espace marin (MSPGlobal) :** La Sous-Commission se félicite de l'invitation faite au Secrétariat de la COI d'effectuer une visite technique en Afrique du Sud, entre autres États membres, afin de dialoguer avec les parties prenantes nationales et de tirer des enseignements des processus de PEM en cours dans le pays, y compris les enseignements tirés, les défis de mise en œuvre et les innovations susceptibles d'éclairer l'orientation et la coopération régionales.
31. **Point 3.4.2 de l'ordre du jour Rapport des partenaires sur les sciences océaniques, la gestion et l'économie bleue :** La Sous-Commission a chargé le Secrétariat de travailler avec les partenaires pour co-élaborer des programmes de formation ciblés, y compris des cours sur l'action océan-climat, des ateliers de modélisation et de prévision océaniques et des outils de littératie numérique, en s'appuyant sur des plateformes établies telles que le Centre de politique climatique AGNES, la Plateforme CwO et le Centre de modélisation océanique du Réseau d'observation de l'environnement d'Afrique du Sud (SAEON), le réseau des Centres de Calcul Haute Performance en Afrique, des institutions météorologiques régionales, des départements académiques et de recherche, etc.
32. **Point 3.4.3 de l'ordre du jour Conférence scientifique sur la promotion de l'économie bleue en Afrique Rapport :** La Sous-Commission s'est félicitée de l'intention du gouvernement sud-africain de s'engager davantage lors de la diffusion du rapport final, et a encouragé les autres États membres à apporter leur contribution pour orienter les actions de suivi.
33. **Point 4.1 de l'ordre du jour : Plan stratégique 2023-2030 de l'IOCAFRICA :** La Sous-Commission a demandé au Secrétariat de faire appel aux services d'un consultant-conseil ou d'achever le Plan stratégique en temps voulu, compte tenu du processus de consultation intensif qui se déroule lors de l'établissement d'un Plan stratégique valable.
34. **Point 4.2 de l'ordre du jour : Plan stratégique pour le Réseau de données et d'informations océaniques pour l'Afrique (IOCAFRICA-ODIN) 2022-2030 :** La Sous-Commission a approuvé le Plan stratégique et son accent sur : l'appui aux États membres pour s'aligner sur l'architecture de l'ODIS ; le renforcement et la réactivation des nœuds NODC et OBIS à travers l'Afrique ; l'opérationnalisation des Atlas côtiers et marins africains (ACMA) ; et la promotion du développement d'un océan jumeau numérique pour l'Afrique. La Sous-Commission a en outre demandé au Secrétariat, en coopération avec le Bureau du projet IODE et les partenaires de l'OIH, de fournir, dans la mesure du possible, des orientations techniques et de mobiliser des ressources pour la mise en œuvre progressive du Plan stratégique IOCAFRICA-ODIN.
35. **Point 4.3 de l'ordre du jour : Rapport sur la mise en œuvre de la feuille de route de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable pour l'Afrique (2021-2030) :** La Sous-Commission a réaffirmé son soutien à l'opérationnalisation du Bureau de coordination de la Décennie pour l'Afrique hébergé au sein du Secrétariat d'IOCAFRICA et a appelé le Secrétariat de la COI, les États membres et les partenaires à fournir les mesures politiques nécessaires. un soutien financier et technique pour sa mise en place et son fonctionnement complets. Il a en outre encouragé les États membres à fournir des informations sur leurs activités et initiatives en vue de la Décennie de l'océan.
36. **Point 4.4 de l'ordre du jour : Rapport sur le Système mondial d'observation de l'océan (GOOS-AFRICA) :** La Sous-Commission s'est félicitée de la création du Secrétariat du GOOS-AFRICA à CURAT, qui constitue un pas concret vers le renforcement des capacités institutionnelles et de la coordination opérationnelle. Il a encouragé le Secrétariat à servir de plaque tournante pour la collaboration technique, la communication et l'échange de connaissances à travers le continent. En outre, il a également recommandé de mettre à jour les points focaux nationaux, de mener une analyse des lacunes continentales de l'infrastructure d'observation de l'océan et de veiller à ce que les informations publiques sur le site Web de la COI sur GOOS-AFRICA soient mises à jour. En outre, la Sous-Commission a demandé au Secrétariat de l'IOCAFRICA, en étroite coordination avec le Bureau du GOOS, le Secrétariat du GOOS-AFRICA et les parties prenantes concernées, d'organiser une consultation avec le Comité de coordination, le Conseil consultatif et les États membres du GOOS-AFRICA afin d'examiner la structure de gouvernance existante, le mandat et les mécanismes de coordination, y compris des canaux de communication clairs et des calendriers d'action définis.
37. **Point 4.5 de l'ordre du jour : Création du Groupe de travail sur les données et l'information océaniques en Afrique :** La Sous-Commission a adopté la décision IOCAFRICA-VIII/4.5 et son mandat.

[…]

### **Décide de :**

1. **Mettre en place le Groupe de travail sur les données et l'information océaniques en Afrique** (Groupe de travail IOCAFRICA-ODIN) en tant qu'organe de supervision stratégique pour guider le développement, la mise en œuvre et la gouvernance du Réseau de données et d'information océaniques AFRICA-AFRICA ;
2. **Adopter le mandat de** la mise en place du Groupe de travail ;
3. **Demander au Secrétariat**, en collaboration avec le Bureau du projet IODE et les partenaires concernés, de :
   * Faciliter la nomination des membres du Groupe de travail ;
   * Organiser la réunion inaugurale du Groupe de travail pour définir ses priorités opérationnelles, sa feuille de route et ses livrables ;
   * Fournir un soutien technique au Groupe de travail et coordonner son intégration avec d'autres initiatives régionales et mondiales en matière de données océaniques, y compris les développements du Digital Twin Ocean (DTO) ;
4. **Encourager les États membres** à participer activement aux travaux du Groupe de travail en désignant des représentants qualifiés de leurs centres nationaux de données océanographiques (CNDP), d'établissements universitaires et d'organismes compétents ;
5. **Inviter les partenaires de développement et les organisations régionales** à soutenir les activités du Groupe de travail par des contributions techniques et financières, notamment dans des domaines tels que la transformation numérique, le renforcement des capacités, l'infrastructure basée sur le cloud et les plateformes sécurisées d'échange de données ;
6. **Charger le Groupe de travail** de rendre compte de ses progrès, de ses réalisations et de ses défis à chaque session d'IOCAFRICA, et de soumettre une mise à jour annuelle aux responsables d'IOCAFRICA et au Secrétariat de la COI pour examen et alignement sur les cadres stratégiques plus larges de la COI et de la Décennie de l'océan, et diffusion aux États membres et aux parties prenantes concernées.
7. **Point 4.6 de l'ordre du jour : Création du Groupe de travail océan-climat de l'IOCAFRICA :** La Sous-Commission a adopté la décision IOCAFRICA-VIII/4.6 et son mandat (voir ci-dessous)

[…]

**Notant** l'importance de renforcer la voix et le leadership de l'Afrique dans les forums mondiaux océan-climat, d'améliorer l'accès au financement de la lutte contre le changement climatique et de soutenir les politiques et la planification fondées sur la science ;

La Sous-Commission**:**

1. **Adopte** la création du Groupe de travail océan-climat de l'IOCAFRICA pour un mandat initial de deux ans (2025-2027) ;
2. **Demande** au Secrétariat d'IOCAFRICA d'inviter des experts à siéger en tant que membres du Groupe de travail sur la base de leur expertise démontrée en matière de science et de politique océan-climat, en veillant à l'équilibre géographique, entre les sexes et générationnel ;
3. **Prie en outre** le Secrétariat de fournir l'appui logistique et technique nécessaire au Groupe de travail et de faciliter sa participation aux processus régionaux et mondiaux pertinents ;
4. **Encourage** les États membres et les partenaires à soutenir les travaux du Groupe de travail par des contributions financières, une collaboration technique et la diffusion de ses conclusions ;
5. **Demande** au Secrétariat de présenter un rapport d'activité complet sur les activités du Groupe de travail à la neuvième session de l'IOCAFRICA.
6. **Point 4.7 de l'ordre du jour : Revitalisation du Groupe d'experts IOCAFRICA sur les efflorescences algales nuisibles :** La Sous-Commission a adopté la décision IOCAFRICA-VIII/4.7 et le mandat révisé (voir ci-dessous)

[…]

**Reconnaissant en outre** la nécessité d'un mécanisme régional multidisciplinaire pour fournir des orientations techniques, favoriser la collaboration scientifique et renforcer les capacités institutionnelles en matière de détection, de surveillance et d'atténuation des efflorescences nuisibles,

**Décide de :**

1. **Rétablir le Groupe d'experts d'IOCAFRICA sur les efflorescences algales nuisibles (HABs)** en tant que mécanisme formel de conseil et de coordination dans le cadre d'IOCAFRICA afin de renforcer la préparation, la réponse et l'échange de connaissances régionaux sur les efflorescences algales nuisibles ;
2. **Adopter le mandat actualisé** du Groupe d'experts sur les efflorescences nuisibles, tel qu'il est décrit dans le document IOCAFRICA-VIII/4.7.Inf.1, définissant ses objectifs, sa structure, sa composition et ses obligations en matière de rapports ;
3. **Demander au Secrétariat de l'IOCAFRICA** d'initier un processus de nomination et de nomination d'un maximum de 15 experts qualifiés au sein du Groupe, en assurant une représentation équilibrée entre les régions, les disciplines, les sexes et les générations ;
4. **Encourager les États membres** à désigner des points focaux nationaux pour les armes à virus HAB et à contribuer activement aux plateformes régionales et mondiales de données sur les HAB, y compris HAEDAT, OBIS et le Rapport de situation mondial de la COI sur les HAB ;
5. **Inviter à collaborer** avec la COI-IPHAB, le réseau HANA, l'AIEA, les organisations régionales de pêche, les programmes sur les grands écosystèmes marins (LME) et d'autres partenaires stratégiques à l'appui de la formation, du partage des données, de la recherche conjointe et des systèmes d'alerte précoce coordonnés ;
6. **Demander au Groupe revitalisé** de fournir une mise à jour annuelle aux responsables d'IOCAFRICA et un rapport d'avancement semestriel complet à la Sous-Commission, décrivant les réalisations, les leçons apprises et les priorités tournées vers l'avenir.
7. **Point 4.8 de l'ordre du jour : Proposition de système d'alerte précoce des océans pour l'Afrique :** La Sous-Commission a adopté la décision IOCAFRICA-VIII/4.8

[…]

**Réaffirmant** le rôle de coordination d'IOCAFRICA dans le renforcement des systèmes d'alerte précoce et la facilitation des partenariats multipartites,

**Décide de :**

1. **Approuver** le développement du Système d'alerte précoce des océans pour l'Afrique (OEWS-Africa) en tant qu'initiative phare régionale dans le cadre de la COIA ;
2. **Demander** au Secrétariat de l'OICAFRICA de collaborer avec la Commission de l'Union africaine, l'UNDRR, l'OMM, le PNUE, les agences nationales et les partenaires concernés pour co-élaborer une proposition de programme complète, y compris les modalités de mise en œuvre et les besoins en ressources ;
3. **Demande au Secrétariat de la COI de renforcer le Secrétariat d'IOCAFRICA en le dotant des capacités humaines et/ou financières pour entreprendre ces initiatives et activités supplémentaires ;**
4. **Inviter** les États membres à soutenir activement la conception et la mise en œuvre du programme OEWS-Africa, notamment par des contributions en nature, le partage de données et l'alignement des politiques ;
5. **Encourager** le Secrétariat d'IOCAFRICA à lancer des efforts de mobilisation de ressources, y compris des partenariats avec des banques de développement, des organisations philanthropiques et des mécanismes de financement climatique ;
6. **Demander** au Secrétariat de rendre compte des progrès accomplis, des partenariats établis et des enseignements tirés lors de sa prochaine session et d'assurer l'alignement sur les autres programmes de la Décennie des Nations Unies et les efforts régionaux de résilience climatique.
7. **Point 4.9 de l'ordre du jour : Proposition d'accueil de la Communauté de pratique africaine des comptes mondiaux de l'océan** : La Sous-Commission a adopté la décision IOCAFRICA-VIII/4.9 et la **Stratégie de vision de la CdP Afrique du GOAP (2024-2026) (Voir le document** [IOCAFRICA-VIII/4.9.Inf1](https://oceanexpert.org/document/36457)**)**

[…]

**Prenant note de** la nécessité de renforcer les capacités techniques, institutionnelles et politiques des États membres africains en matière d'élaboration et d'utilisation de comptes intégrés des océans,

**Rappelant en outre** l'engagement d'IOCAFRICA à soutenir l'harmonisation des systèmes de données et de connaissances marines pour une élaboration efficace des politiques, conformément à la Stratégie à moyen terme de la COI (2022-2029) et à la Stratégie de l'économie bleue de l'Afrique,

**Décide de :**

1. **Approuver la proposition d'accueillir la Communauté de pratique africaine du GOAP (CoP Afrique)** sous les auspices de l'IOCAFRICA, en coordination avec le Secrétariat du GOAP et les partenaires concernés ;
2. **Désigner l'OICAFRICA comme Secrétariat de la CdP GOAP Afrique**, facilitant l'engagement technique, l'élargissement du nombre de membres, le renforcement des capacités et l'alignement régional sur les cadres de la COI et de la Décennie des Nations Unies pour l'océan ;
3. **Demander au Secrétariat d'officialiser la collaboration avec le Secrétariat du GOAP**, y compris par le biais d'un protocole d'entente ou d'un arrangement équivalent, définissant les rôles, les responsabilités et les modalités de co-accueil ;
4. **Encourager les États membres** à participer activement à la CdP Afrique en :
   * Désigner des points focaux nationaux pour la comptabilité des océans ;
   * Soutenir l'élaboration de comptes nationaux de l'océan alignés sur les plans de développement nationaux et les indicateurs des ODD ;
   * Intégrer la comptabilité des océans dans la planification spatiale marine, la gestion intégrée des zones côtières et la planification des aires marines protégées ;
5. **Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie de la CdP du GOAP Afrique (2024-2026),** en particulier ses jalons pour :
   * […]
6. **Demander au Secrétariat de collaborer avec les organisations régionales africaines** (telles que l'Union africaine, la CEA, les Conventions d'Abidjan et de Nairobi, et la BAD, etc.) pour assurer la cohérence et la pertinence politique des efforts de comptabilité des océans à travers le continent ;
7. **Demander en outre au Secrétariat** de rendre compte des progrès de la CdP Afrique et de la mise en œuvre de la Stratégie de la Vision Afrique du GOAP à la neuvième session de l'IOCAFRICA ;
8. **Inviter les partenaires et les donateurs** à fournir un soutien technique et financier pour l'opérationnalisation de la communauté de pratique, y compris le développement des capacités, l'amélioration des systèmes de données et les échanges d'apprentissage entre pairs.
9. **Point 4.10 de l'ordre du jour : Promouvoir l'élaboration de plans et de stratégies relatifs aux sciences océaniques dans les États membres :** La Sous-Commission a adopté la décision IOCAFRICA-VIII/4.10

[…]

**Notant** l'écart persistant entre le développement rapide des océans et la capacité scientifique à le soutenir dans de nombreux États côtiers et insulaires africains, comme le souligne le *Rapport mondial sur les sciences océaniques 2024* ;

**Reconnaissant** le rôle d'IOCAFRICA dans la coordination et la facilitation du développement des capacités régionales en sciences océaniques et en gouvernance ;

**Décide de :**

1. **Approuver** le lancement d'une initiative coordonnée au niveau régional dans le cadre de l'IOCAFRICA pour soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans et de stratégies nationaux pour les sciences océaniques (NOSPS) par les États membres ;
2. **Demander** au Secrétariat de l'OICAFRICA, en consultation avec les États membres et les partenaires, de finaliser et de diffuser une boîte à outils d'orientation sur les NOSPS, et de lancer une assistance technique ciblée, y compris le renforcement des capacités, l'apprentissage par les pairs et les programmes pilotes ;
3. **Inviter** les États membres à désigner des institutions nationales de coordination pour diriger les processus NOSPS et assurer une coordination et une intégration des politiques inclusives et fondées sur la science ;
4. **Exhorter** les partenaires régionaux et mondiaux, y compris l'Union africaine, les communautés économiques régionales, le PNUE, le PNUD, la FAO et les institutions de financement du développement, à soutenir l'initiative par le biais d'une assistance technique et de contributions financières ;
5. **Demander** au Secrétariat de rendre compte des progrès accomplis et des enseignements tirés à la neuvième session de la Sous-Commission et de veiller à ce que cette initiative soit alignée sur d'autres programmes régionaux et internationaux dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les océans.
6. **Point 4.11 de l'ordre du jour : Élaboration d'un plan glissant pour le développement des capacités océaniques en Afrique** : La Sous-Commission a adopté la décision IOCAFRICA-VIII/4.11

[…]

**Reconnaissant** que tous les États membres ne sont pas au même niveau et qu'un certain nombre de pays sont confrontés à des déficits de capacités croissants qui entravent une participation effective à la gouvernance des océans, à la recherche scientifique et au développement de l'économie bleue ;

**Notant** que le Plan glissant offre un modèle souple, axé sur la demande et ancré au niveau régional pour mettre en œuvre la Stratégie de développement des capacités de la COI et compléter le prochain plan mondial de mise en œuvre ;

**Soulignant** l'importance du leadership institutionnel, de la participation inclusive et de la collaboration régionale en tant que catalyseurs de la capacité durable des écosystèmes océaniques ;

**Décide de :**

* 1. **Approuver** l'élaboration et la mise en œuvre progressive du Plan glissant pour le développement des capacités océaniques en Afrique en tant que cadre directeur de la COIA pour 2025-2030 ;
  2. **Demander** au Secrétariat d'IOCAFRICA de coordonner un processus consultatif avec les États membres et les partenaires afin de définir les thèmes prioritaires, les modalités opérationnelles et les indicateurs de suivi ;
  3. **Inviter** les États membres à désigner des institutions nationales de coordination et à désigner des experts techniques pour contribuer à la conception, à la mise à l'essai et à l'examen du Plan glissant ;
  4. **Encourager les**  partenaires de développement, les institutions régionales et les organisations philanthropiques à aligner leur soutien sur le Plan glissant et à s'engager par le biais du Forum de développement des capacités de l'IOCAFRICA ;
  5. **Demander** au Secrétariat de l'IOCAFRICA et au bureau de l'IODE de veiller à ce que les enseignements tirés de l'expérience africaine éclairent la mise en œuvre mondiale de la Stratégie de développement des capacités de la COI ;
  6. **Demander** au Secrétariat de rendre compte de l'état d'avancement du Plan glissant et de proposer des mesures d'intensification à la neuvième session de la Sous-Commission.

1. **Point 5.1 de l'ordre du jour Projet de programme et de budget pour 2026-2027 (Projet de 43 C/5, premier exercice biennal 2026-2027) :** La Sous-Commission a chargé le Président de l'IOCAFRICA d'attirer l'attention de la 33e session de l'Assemblée de la COI sur l'importance d'un engagement régional soutenu et sur la nécessité de veiller à ce que le budget de l'IOCAFRICA soit protégé contre les réductions potentielles liées à un scénario de croissance réelle zéro (CRZ). Appelé les États membres à utiliser le Fonds d'affectation spéciale Flandre-UNESCO pour la science comme exemple d'un moyen efficace et flexible de fournir une aide financière, les invitant à établir des mécanismes similaires avec la COI pour soutenir les activités et les programmes d'IOCAFRICA. Les États membres peuvent aider IOCAFRICA soit en détachant des experts nationaux, soit en organisant et en coparrainant des événements dans des lieux nationaux ou ailleurs. La Sous-Commission a adopté la Recommandation IOCAFRICA-VIII/5.1

[…]

**Préoccupée** par le sous-financement persistant des besoins en personnel du Secrétariat, en particulier par l'absence de postes d'agent des services généraux et d'administrateur dans le budget du Programme ordinaire et par la dépendance opérationnelle à l'égard des postes détachés et partagés,

**Appréciant** l'orientation stratégique du Secrétariat sur l'exécution, les partenariats et les opérations allégées, y compris l'allocation d'environ 120 000 USD (13 %) du budget de la CRZ aux dépenses liées au personnel, la majorité des ressources étant consacrées à l'exécution du programme et à l'engagement régional,

**Notant** la décision potentielle de la Conférence générale de l'UNESCO en novembre 2025 qui pourrait entraîner une réduction budgétaire de 25 % dans le cadre d'un scénario de croissance réelle zéro (CRZ),

**Recommande:**

1. Que les États membres et les partenaires soutiennent la mise en œuvre par des contributions volontaires, un soutien en nature, le détachement de personnel (soit au Secrétariat d'IOCAFRICA, à Nairobi, au Kenya, soit depuis leur lieu de travail habituel) afin de renforcer le Secrétariat d'IOCAFRICA, et le cofinancement d'éléments spécifiques du programme ;
2. Que le Président de l'IOCAFRICA réaffirme à l'attention de la 33ème session de l'Assemblée de la COI, l'importance d'un engagement régional soutenu et la nécessité de veiller à ce que le budget de l'IOCAFRICA soit protégé contre les réductions potentielles liées à un scénario de croissance réelle zéro (CRZ).
3. **Point 5.2.1 de l'ordre du jour : Élaboration du plan de travail de la CIO-Afrique pour 2026-2027 (observation et surveillance des océans) :** Le projet de plan de travail sur l'observation et la surveillance des océans pour 2026-2027 a été approuvé en tant que cadre stratégique pour améliorer l'océanographie opérationnelle de l'Afrique. Les partenaires, dont GMES & Africa, GEBCO, WIOMSA, Ocean Prediction DCC, Ocean-Climate DCC et les institutions universitaires, entre autres, collaboreront avec IOCAFRICA sur la mise en œuvre du Plan de travail par le biais d'une programmation conjointe, d'un cofinancement et d'un soutien technique. La Commission a adopté la Recommandation IOCAFRICA-VIII/5.2.2.

[…]

**Reconnaissant** qu'il est urgent d'améliorer les systèmes d'observation, d'étendre la couverture géographique et de renforcer les capacités institutionnelles en matière d'acquisition et d'utilisation des données marines,

**Se félicitant** de l'intégration des technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle, la télédétection et l'analyse numérique, dans l'infrastructure d'observation des océans,

**Recommande:**

Approuver le Plan de travail pour 2026-2027 sur l'observation et la surveillance des océans, tel que présenté par le groupe de travail de session, structuré autour du développement des infrastructures, du renforcement des capacités, de l'innovation numérique et de l'engagement des parties prenantes ;

Appuyer la mise en œuvre des activités clés suivantes :

Acquisition d'infrastructures et d'équipements :

* Élaborer un plan d'approvisionnement régional pour soutenir l'acquisition et l'entretien d'outils d'observation, notamment des marégraphes, des ADCP, des planeurs, des bouées et des capteurs multiparamètres ;
* Faciliter l'approvisionnement groupé et effectuer un inventaire régional et une analyse des écarts pour orienter les investissements ;
* Identifier des normes pour les systèmes d'observation afin d'assurer l'interopérabilité GOOS ;

Renforcement des capacités et formation :

* Organiser des ateliers régionaux sur les plateformes d'observation des océans et la télédétection ;
* Offrir une formation sur l'océanographie opérationnelle et les liens avec la réduction des risques de catastrophe (RRC) ;

Projets pilotes et recherches :

* Lancer un projet pilote d'observation communautaire de l'océan le long des côtes de l'Atlantique Ouest, central, de l'Atlantique Sud, de la Méditerranée et de l'océan Indien autour de l'Afrique ;
* Soutenir les programmes de croisières autour de l'Afrique GOOS-AFRICA sous la direction de l'Afrique du Sud, du Nigeria et du Ghana ;
* Initier des recherches sur la variabilité du niveau de la mer, la pollution et la vulnérabilité côtière ;

Outils et produits :

* Intégrer l'observation de la Terre par satellite aux plateformes de données in situ ;
* Déployer des outils basés sur l'IA pour la prévision maritime et la détection d'anomalies ;
* Faire progresser l'élaboration d'une trousse d'outils de prévision côtière et océanique et d'un tableau de bord marin interactif ;

Sensibilisation et éducation :

* Créer du matériel pédagogique et des campagnes d'alphabétisation en lien avec la science citoyenne ;

Soutien aux politiques et rapports :

* Préparer un rapport d'étape régional sur les systèmes d'observation et recommander des mécanismes d'investissement durables ;

**De demander** au Secrétariat d'IOCAFRICA, en collaboration avec le GOOS-AFRICA, le Bureau mondial du GOOS et les partenaires concernés, de faciliter la mise en œuvre, la supervision et l'établissement de rapports sur les activités du Plan de travail ;

D **'encourager** les États Membres à désigner des institutions nationales d'observation des océans ou à renforcer celles qui existent déjà, et à mobiliser des ressources nationales pour soutenir la collecte de données et la maintenance des systèmes ;

Inviter  **les**  partenaires au développement, les organisations scientifiques et les acteurs du secteur privé à cofinancer et à fournir une assistance technique pour le déploiement et l'innovation dans l'observation des océans ;

**De souligner** que toutes les activités menées dans le cadre de ce plan de travail doivent apporter des avantages pratiques et pertinents pour la préparation aux catastrophes, la gestion de l'environnement et le développement socioéconomique en Afrique ;

Inclure une ligne dédiée dans le Budget-programme 2026-2027 de l'IOCAFRICA pour soutenir la mise en œuvre du Plan de travail, avec des dispositions pour le suivi et l'évaluation.

1. **Point 5.2.2 de l'ordre du jour : Élaboration du Plan de travail d'IOCAFRICA pour 2026-2027 (sciences océaniques, biodiversité et évaluations) :** le projet de plan de travail sur les sciences océaniques, la biodiversité et les évaluations pour 2026-2027 en tant qu'instrument stratégique pour renforcer les approches écosystémiques de la gouvernance marine, de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité océanique et côtière de l'Afrique. Les partenaires de développement et les institutions scientifiques ont été invités à collaborer avec IOCAFRICA pour mettre en œuvre le plan de travail, en veillant à ce que les efforts en sciences océaniques produisent des résultats tangibles, réalisables et percutants qui améliorent la santé écologique, la résilience climatique et le bien-être des communautés côtières africaines. La Commission a adopté la Recommandation IOCAFRICA-VIII/5.2.2

[**...**]

**Reconnaissant** qu'il est urgent de procéder à des évaluations scientifiques, d'appuyer les politiques et d'intégrer tous les secteurs pour protéger les écosystèmes marins de l'Afrique et gérer durablement sa biodiversité,

**Prenant acte des** orientations stratégiques données par les travaux de la session

**Rappelant** le rôle de la surveillance de la biodiversité et de l'évaluation de la pollution marine dans la réalisation des objectifs de la Décennie de l'océan, des cibles de l'ODD 14 et de la Stratégie de l'Union africaine en faveur de l'économie bleue,

**Recommande:**

Approuver le Plan de travail 2026-2027 sur les sciences océaniques, la biodiversité et les évaluations, et donner la priorité à :

* La conception et la mise en œuvre d'une enquête régionale exhaustive sur la pollution marine, la santé des écosystèmes et les facteurs de dégradation ;
* La mise en place de sites de suivi écologique à long terme et le développement d'une base de données harmonisée sur la biodiversité côtière et marine en Afrique ;
* La mise en œuvre d'un rapport semestriel sur l'état de l'océan africain, avec une méthodologie harmonisée et des contributions nationales ;

Appuyer **les** activités de renforcement des capacités, notamment :

* Formation sur les méthodes d'évaluation des écosystèmes, l'élaboration d'indicateurs et l'ODD 14.5/14. Un reportage ;
* Ateliers techniques sur la cartographie, l'évaluation et la gestion du carbone bleu ;
* Renforcement des capacités sur les contributions scientifiques aux négociations de la BBNJ (Biodiversité au-delà de la juridiction nationale) et à la mise en œuvre du traité ;

De **demander** au Secrétariat d'IOCAFRICA de faciliter :

* L'élaboration d'orientations régionales pour l'intégration de la biodiversité dans le développement côtier et la planification de l'espace marin ;
* La production de notes d'information scientifique et politique sur les proliférations d'algues nuisibles, les espèces envahissantes et les points de basculement des écosystèmes ;
* L'intégration de la biodiversité marine et du patrimoine culturel subaquatique dans les programmes scolaires et les campagnes de sensibilisation du public ;

Promouvoir l'innovation numérique et les sciences participatives à travers :

* L'élaboration d'un atlas numérique des aires marines protégées (AMP) africaines et d'autres mesures de conservation efficaces (AMCEZ), avec des indicateurs de biodiversité liés ;
* La promotion de plateformes de science citoyenne pour le suivi des habitats et l'observation de la biodiversité ;

Lancer et étendre des actions pilotes, telles que :

* Un projet régional de restauration des écosystèmes de carbone bleu dégradés (par exemple, réhabilitation des mangroves) ;
* Initiatives menées par les pays contribuant à l'évaluation intégrée de la biodiversité et à la planification durable des zones côtières ;

Encourager les États membres, le cas échéant, à mettre en place ou à renforcer des mécanismes de coordination interministérielle afin d'assurer une mise en œuvre cohérente des cadres pour la biodiversité dans les secteurs de l'environnement, de la pêche, de la culture, de l'éducation et maritime ;

Inviter les partenaires et les donateurs à soutenir la mise en œuvre des priorités ci-dessus par le biais de co-investissements, de la coopération technique et d'initiatives conjointes de suivi, et à travailler avec IOCAFRICA et ses États membres pour obtenir un impact à grande échelle.

Inclure une ligne de financement dédiée dans le budget-programme 2026-2027 d'IOCAFRICA pour la mise en œuvre des sciences océaniques, de la biodiversité et des évaluations, avec des dispositions claires pour le suivi des progrès et l'établissement de rapports à la Sous-Commission.

1. **Point 5.2.3 de l'ordre du jour : Élaboration du plan de travail de l'IOCAFRICA pour 2026-2027 (gestion des données et de l'information océaniques) :** Le projet de plan de travail sur la gestion des données et de l'information océaniques pour 2026-2027 a été approuvé en tant que plan régional visant à faire progresser le libre accès, l'innovation numérique et la connectivité institutionnelle dans l'ensemble de l'écosystème des données marines de l'Afrique. Les partenaires de développement et les institutions scientifiques ont été invités à collaborer avec IOCAFRICA pour mettre en œuvre le Plan de travail, en veillant à ce que les efforts de gestion des données et de l'information océaniques produisent des résultats tangibles, réalisables et percutants qui améliorent la santé écologique, la résilience climatique et le bien-être des communautés côtières africaines. La Commission a adopté la Recommandation IOCAFRICA-VIII/5.2.3

[…]

**Reconnaissant** le rôle fondamental de la gestion des données et de l'information océaniques dans la promotion des sciences océaniques, de l'économie bleue, de la réduction des risques de catastrophe et de la résilience climatique en Afrique,

**Se félicitant de** l'ambition stratégique renouvelée d'IOCAFRICA de moderniser l'infrastructure de données, d'accélérer l'innovation numérique et de promouvoir l'utilisation éthique, inclusive et politiquement pertinente des données marines,

**Recommande:**

Approuver le Plan de travail pour 2026-2027 sur la gestion des données et de l'information océaniques tel que présenté par le groupe de travail de session, structuré autour de cinq piliers stratégiques : infrastructure et systèmes, renforcement des capacités, innovation numérique, politique et gouvernance, et sensibilisation et communication ;

**Appuyer** la mise en œuvre des activités clés suivantes :

Infrastructure et systèmes :

* Mettre à niveau et interconnecter les centres nationaux de données océanographiques (NODC) avec les

des systèmes tels que ODIS et OBIS ;

Établir et maintenir des nœuds nationaux OBIS/AFROBIS ;

Déployer des systèmes régionaux de stockage et d'accès aux données basés sur le cloud ;

Renforcement des capacités et formation :

* Organiser des ateliers régionaux de formation sur les principes FAIR, les normes de métadonnées et l'archivage numérique ;
* Mettre en place des programmes de mentorat pour les professionnels des données océaniques et les gestionnaires institutionnels ;
* Animer des ateliers sur le partage éthique des données, la souveraineté et la science ouverte ;

Outils et innovation digitale :

* Établir un laboratoire régional d'IA ou un centre d'innovation pour les solutions de données océaniques dans la gestion marine, le suivi de la pollution et la modélisation prédictive ;
* Développer des systèmes de traçabilité et de validation basés sur la blockchain pour sécuriser la provenance et l'intégrité des données ;
* Construire des pipelines d'analyse de données volumineuses pour le traitement de données océanographiques à haute résolution ;
* Développer un tableau de bord régional des données marines à destination des décideurs et des chercheurs ;
* Travailler avec les partenaires concernés pour piloter des applications de jumeaux océaniques numériques dans certaines zones côtières ;
* Explorer les outils basés sur l'IA pour la visualisation et l'interprétation des données marines ;

Politique et gouvernance :

* Rédiger un modèle de cadre politique régional sur la gouvernance, les normes et l'interopérabilité des données marines ;
* Promouvoir l'inclusion des données marines dans les stratégies nationales de résilience climatique, de RRC et de gouvernance des océans ;

Sensibilisation et communication :

* Concevoir du contenu éducatif et de sensibilisation du public à l'aide de données marines en temps réel (p. ex. visualisations et infographies) ;
* Promouvoir la connaissance de l'océan par le biais de partenariats avec les médias, les plateformes numériques et les écoles ;

De **demander** au Secrétariat d'IOCAFRICA, en collaboration avec le Bureau de l'IODE et les partenaires concernés, de coordonner la réactivation et l'opérationnalisation de l'IOCAFRICA-ODIN en tant que principal mécanisme de mise en œuvre du Plan de travail, y compris la supervision des initiatives nationales et régionales en matière de données ;

D' **encourager** les États Membres à désigner des institutions nationales de coordination pour les données marines ou à renforcer celles qui existent déjà, et de mobiliser des ressources nationales et des partenariats pour appuyer la modernisation des infrastructures et les services de données ouvertes ;

Inviter  **les**  partenaires de développement, les instituts de recherche et les acteurs du secteur privé à cofinancer et à soutenir techniquement la mise en œuvre des activités de transformation numérique identifiées dans le Plan de travail, en particulier dans les domaines de l'IA, de la blockchain et de l'infrastructure cloud régionale ;

Souligner que toutes les initiatives de données océaniques appuyées dans le cadre du présent plan de travail devraient offrir des avantages pratiques pour l'intendance des écosystèmes, les services publics et les possibilités économiques, en particulier pour les collectivités côtières vulnérables ;

Inclure une ligne de financement dédiée dans le budget-programme 2026-2027 de l'IOCAFRICA pour la mise en œuvre du Plan de travail sur la gestion des données et de l'information océaniques, avec des dispositions claires pour le suivi des progrès et l'établissement de rapports à la Sous-Commission.

1. **Point 5.2.4 de l'ordre du jour : Élaboration du plan de travail de l'IOCAFRICA pour 2026-2027 (gestion des données et de l'information océaniques) :** Le projet de plan de travail sur le développement des capacités, les partenariats et la mobilisation des ressources pour 2026-2027 a été approuvé en tant que cadre fondamental pour renforcer les capacités institutionnelles, le personnel technique et les mécanismes de financement de l'Afrique pour une gouvernance durable des océans. Les partenaires de développement et les institutions scientifiques ont été invités à collaborer avec IOCAFRICA pour mettre en œuvre le Plan de travail, en veillant à ce que les efforts de développement des capacités, de partenariats et de mobilisation des ressources produisent des résultats tangibles, réalisables et percutants qui améliorent la santé écologique, la résilience climatique et le bien-être des communautés côtières africaines. La Commission a adopté la Recommandation IOCAFRICA-VIII/5.2.4

[…]

**Reconnaissant que** le renforcement des capacités est un élément fondamental de la gouvernance efficace des océans, du progrès scientifique et de l'utilisation durable des ressources marines en Afrique,

**Rappelant** l'alignement du plan de travail proposé sur la Stratégie de développement des capacités de la COI (2023-2030), la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine,

**Rappelant** les résultats de la Table ronde des partenaires au titre du point 3.3.2 de l'ordre du jour, et appréciant les manifestations d'intérêt et les engagements pris par les partenaires institutionnels d'aligner et d'intensifier leur engagement à l'appui des programmes et des priorités stratégiques de renforcement des capacités d'IOCAFRICA,

**Soulignant** l'importance des partenariats en tant que mécanisme de planification et d'exécution conjointes des programmes, de transfert de technologie et d'échange et de partage des ressources,

**Reconnaissant** les importantes contraintes financières et institutionnelles auxquelles se heurtent de nombreux États côtiers et insulaires d'Afrique pour assurer la mise en place de sciences, de services et d'éducation océaniques durables,

**Soulignant** qu'il est urgent de mobiliser des ressources de manière stratégique et coordonnée pour surmonter ces défis et assurer la viabilité à long terme des efforts régionaux de développement des capacités océaniques,

**Se félicitant** de la proposition d'élaborer et d'adopter un plan glissant pour le développement des capacités océaniques en Afrique en tant qu'activité phare du Plan de travail,

Décide:

Approuver le Plan de travail pour 2026-2027 sur le développement des capacités, les partenariats et la mobilisation des ressources, structuré autour de cinq piliers stratégiques : (i) le renforcement des capacités et la formation, (ii) l'appui institutionnel, (iii) les partenariats et les réseaux, (iv) la mobilisation des ressources, et (v) la sensibilisation, la culture et l'éducation

Appuyer la mise en œuvre des activités prioritaires suivantes :

* Élaborer des programmes de formation modulaires sur la gouvernance des océans, l'adaptation au changement climatique et la connaissance de l'océan ;
* Lancer des programmes régionaux de formation multi-cohortes sur la modélisation océanique, les SIG et l'intelligence artificielle (IA) ;
* Mettre en place un programme de mentorat panafricain pour les professionnels de l'océan en début de carrière (ECOP) ;
* Fournir un soutien institutionnel aux agences nationales océaniques et aux instituts de formation par le biais de mises à niveau des infrastructures, de programmes de jumelage et de pôles régionaux d'excellence ;
* Mettre en place une Alliance africaine pour les sciences et l'innovation océaniques afin de promouvoir la collaboration et la coopération Sud-Sud ;
* Organiser un forum régional sur l'investissement dans les océans et élaborer des dossiers d'investissement pour mobiliser des ressources provenant des mécanismes mondiaux de financement du climat et de la biodiversité ;
* Promouvoir des méthodes de sensibilisation numériques et créatives, y compris les plateformes mobiles, la ludification et les initiatives de narration dirigées par des jeunes ;
* Intégrer les connaissances autochtones et le patrimoine culturel subaquatique dans les campagnes de sensibilisation du public et les systèmes d'éducation ;

**De demander** au Secrétariat d'IOCAFRICA, en collaboration avec les États membres et les partenaires, de diriger l'élaboration du Plan glissant pour le développement des capacités océaniques en Afrique en tant que principal cadre de coordination et de mise en œuvre des efforts régionaux de développement des capacités ;

**Encourager le** renforcement des partenariats avec les universités, les établissements de formation régionaux et les centres de recherche marine afin de mettre en œuvre des programmes conjoints d'éducation, de recherche et de sensibilisation ;

**Inviter à collaborer** avec la Sous-Commission de l'océan Indien central de la COI (IOCINDIO) et les organisations régionales compétentes afin de partager les meilleures pratiques, d'élaborer conjointement des parcours d'apprentissage régionaux et d'aligner la coopération technique dans l'ensemble de la région de l'océan Indien ;

Appeler les États membres à intégrer le renforcement des capacités dans leurs politiques et budgets nationaux relatifs aux océans, et à soutenir activement la mise en œuvre du Plan de travail par la participation institutionnelle, le partage des connaissances et la mobilisation des ressources nationales ;

**De demander** au Secrétariat d'étudier la formalisation de la collaboration avec les partenaires au moyen d'instruments appropriés tels que des mémorandums d'accord ou des aide-mémoires ;

De **demander** aux Responsables et au Secrétariat d'IOCAFRICA de :

i) Assurer le suivi avec les organisations et les partenaires du renforcement de la collaboration afin d'améliorer le développement des capacités, la science et les services océaniques en Afrique ; ii) Mettre l'accent sur le développement et le renforcement de la collaboration avec d'autres organisations et programmes, ainsi que sur la mobilisation de ressources pendant la période intersessions ; (iii) Rendre compte des progrès accomplis dans ces domaines lors de la 9e session de la Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les États insulaires adjacents ;

Inviter les partenaires de développement, les agences internationales et les acteurs du secteur privé à cofinancer et à soutenir techniquement la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, en mettant l'accent sur l'équité, l'innovation et la durabilité à long terme ;

Inclure une ligne de financement dédiée dans le Budget-programme 2026-2027 de l'IOCAFRICA pour soutenir la mise en œuvre du Plan de travail sur le développement des capacités, les partenariats et la mobilisation des ressources.

**Plan de travail et budget de l'OICAFRICA pour la période intersessions 2026-2027**

1. Ayant examiné les contributions globales, transversales et orientées vers l'action des quatre groupes de travail de session, qui ont fourni une base solide pour définir des produits, des livrables et des stratégies de mise en œuvre à fort impact dans les domaines prioritaires suivants : Observations et surveillance des océans, Sciences océaniques, Biodiversité et évaluations, Gestion des données et de l'information océaniques, et Développement des capacités, Partenariats et Mobilisation des ressources, Le plan de travail de l'IOCAFRICA pour la période intersessions 2026-2027 La Sous-Commission a adopté la Recommandation IOCAFRICA-VIII/5.2 et son annexe (voir annexe 1 ci-dessous)

[…]

**Reconnaissant l'importance cruciale d'aligner les priorités stratégiques de la COIEN sur le Projet de programme et de budget de l'UNESCO pour 2026-2029 (43 C/5), la Stratégie à moyen terme de la COI (2022-2029) et les initiatives mondiales sur les océans, y compris la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable,**

**Soulignant la nécessité d'une coordination renforcée avec les cadres de l'Union africaine, notamment la Stratégie pour l'économie bleue en Afrique, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Stratégie africaine sur le changement climatique et le Cadre régional africain pour la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'océan, ainsi qu'un alignement plus fort avec les communautés économiques régionales et les principaux partenaires,**

**Réaffirmant le rôle unique de l'OICAFRICA en tant que mécanisme régional de coordination pour les sciences océaniques, les observations, la gestion des données et de l'information, et le développement des capacités en Afrique et dans les États insulaires adjacents,**

**Reconnaissant en outre que la prochaine session de l'IOCAFRICA se tiendra au début de 2027, et que la période de planification des travaux en cours couvrira donc la période de janvier 2026 à décembre 2027,**

**Soulignant l'importance de promouvoir une approche programmatique qui favorise la synergie entre les six (6) domaines fonctionnels d'IOCAFRICA, renforce les interfaces science-politique et accélère la mise en œuvre des engagements nationaux et régionaux liés à la gouvernance durable des océans,**

Recommande:

1. **Adopter** le Plan de travail et le Budget d'IOCAFRICA pour la période de janvier 2026 à décembre 2027, comme indiqué dans l'annexe de la présente Recommandation.
2. **Demander** au Secrétariat de synthétiser ces résultats dans un projet de plan de travail et de budget consolidé et chiffré pour 2026-2027, en veillant à l'alignement sur les six piliers fonctionnels d'IOCAFRICA et en tenant compte des contributions des États membres, des partenaires techniques et des principaux cadres africains et mondiaux ;
3. **Appeler** les États membres, les agences de développement, les fondations et les acteurs du secteur privé à soutenir la mise en œuvre du Plan de travail 2026-2027 par le biais de contributions financières volontaires, d'un soutien en nature, d'un renforcement des capacités et d'initiatives de programmation conjointe ;
4. **Encourager** le Secrétariat à s'engager avec la Commission de l'Union africaine, la CEA, la CMAE, les communautés économiques régionales et d'autres organismes panafricains pour favoriser la cohérence des politiques, le renforcement mutuel et la mobilisation des ressources à l'appui des objectifs du programme d'IOCAFRICA ;
5. **Demander** au Président de l'IOCAFRICA de présenter le plan de travail et le budget 2026-2027 finalisés à la 33e session de l'Assemblée de la COI pour information, et de faciliter les consultations intersessions avec les États membres et les partenaires afin de suivre les progrès, de renforcer les partenariats de mise en œuvre et d'assurer la réactivité aux priorités régionales émergentes ;
6. **Demander** au Secrétariat d'élaborer un cadre de mise en œuvre solide et un mécanisme de suivi et d'évaluation axé sur les résultats pour le Plan de travail 2026-2027, sur la base du cadre de résultats de la COI pour la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme de la COI, avec des jalons clairement définis, des indicateurs de performance, des responsabilités en matière de rapports et des boucles de rétroaction pour soutenir la prise de décisions et la responsabilisation fondées sur des données probantes ;
7. **Prie le Secrétaire exécutif de la COI : i**) D'étudier les possibilités de ressources supplémentaires au titre du Programme ordinaire et des ressources extrabudgétaires pour la mise en œuvre de ces activités, conformément au statut de priorité globale de l'Afrique ; (ii) Renforcer le Secrétariat d'IOCAFRICA en mettant à disposition du personnel supplémentaire ;
8. **Exhorter** les États membres à poursuivre et à accroître leur soutien à l'OICAFRICA et à son Secrétariat par le biais de contributions financières et en nature, y compris le détachement de personnel ;
9. **Soulignons** qu'il importe que les États membres de la région apportent un appui en espèces et en nature à la mise en œuvre des activités régionales.
10. **Point 5.3.1 de l'ordre du jour : Élections du Président de la Sous-Commission :** La Sous-Commission a élu l'Ambassadrice Hellen Gichuhi (Kenya) Présidente d'IOCAFRICA pour la prochaine période intersessions.
11. **Point 5.3.2 de l'ordre du jour : Élection des vice-présidents de la Sous-Commission :** La Sous-Commission a élu ce qui suit :

* Groupe A : Dr. Bope Bope Lapwong (République démocratique du Congo)
* Groupe B : Dr. Gilbert Siko (Afrique du Sud)
* Groupe C : Dr. Massata Ndao (Sénégal)

1. **Ordre du jour 5.4 : Lieu de la 9ème session de la Sous-Commission** : La Sous-Commission se félicite des manifestations d'intérêt du Bénin et du Cameroun pour accueillir les prochaines sessions de l'IOCAFRICA. Le Secrétariat a été instamment prié de fournir les informations et l'appui nécessaires aux États membres intéressés pour faciliter la soumission et l'évaluation des propositions d'accueil. En outre, le Secrétariat est prié de veiller à ce que les dates de la huitième session ne chevauchent pas celles des organes directeurs de l'UNESCO et d'autres réunions pertinentes.
2. **Point 5.5 de l'ordre du jour : Questions diverses :** Les États membres ont été encouragés à désigner des points focaux nationaux et à veiller à ce que les données et informations soient soumises en temps voulu et de haute qualité au troisième rapport technique et ont demandé au Secrétariat de coordonner les contributions régionales et d'organiser des réunions d'information technique en collaboration avec le Secrétariat de la COI à Paris. La Sous-Commission a encouragé les États membres africains à participer davantage aux phases en cours du processus de consultation de la COI sur l'avenir de l'océan, y compris l'enquête en ligne et les discussions de suivi. La Sous-Commission a adopté la Recommandation IOCAFRICA-VIII/5.5

[…]

1. **Appelle** les États membres à s'engager activement dans le processus du troisième rapport technique en désignant et en activant les points focaux nationaux, en répondant à la lettre circulaire 3005 de la COI et en veillant à ce que les données nationales complètes et en temps voulu soient soumises, en coordination avec les institutions concernées.
2. **Charge** le Secrétariat d'IOCAFRICA de coordonner avec le Secrétariat de la COI à Paris et d'organiser une séance d'information pour les États membres africains sur le GOSR III, afin d'assurer la visibilité des priorités africaines et d'accroître les contributions régionales au rapport.
3. **Encourage** le Secrétariat d'IOCAFRICA à soutenir les États membres dans la préparation et la visibilité de leurs contributions à la Conférence des Nations Unies sur les océans de 2025 (UNOC), y compris la participation aux événements parallèles organisés par l'Égypte et ses partenaires internationaux.
4. **Demande** au Secrétariat, le cas échéant, d'identifier et de contracter des consultants professionnels pour la préparation de documents stratégiques complexes tels que le Plan stratégique d'IOCAFRICA, en assurant une large consultation, une appropriation régionale et l'excellence technique.
5. **Exhorte** les États membres à participer activement aux phases de la COI et au processus de consultation sur l'avenir de l'océan, y compris l'enquête en ligne et les discussions de suivi.
6. **Invite** le Secrétariat à explorer une collaboration potentielle avec des entités telles que PanAfricarbon Impact Investments Ltd et d'autres entités intéressées par le développement de projets de carbone bleu bancables, conformément aux priorités stratégiques d'IOCAFRICA et aux besoins des communautés côtières africaines, et en vue d'explorer des initiatives conjointes et des opportunités de cofinancement pour des solutions fondées sur la nature et la certification du carbone bleu.
7. **Demande** aux États membres de continuer à fournir un soutien financier et technique au Secrétariat d'IOCAFRICA afin de renforcer la mise en œuvre du Plan de travail 2026-2027.
8. **Agenda 5.6 : Adoption du plan de travail et du budget d'IOCAFRICA pour 2026-2027 :** La Sous-Commission a adopté le plan de travail et le budget d'IOCAFRICA pour 2026-2027. La Sous-Commission a demandé au Secrétariat et aux responsables d'IOCAFRICA de se concentrer sur l'établissement de partenariats et la mobilisation des ressources, car les fonds disponibles au titre du budget du Programme ordinaire seront limités.
9. Point 5.7 de l'ordre du jour : Adoption des décisions/recommandations et modalités de finalisation du rapport de synthèse :

La Sous-Commission a adopté 7 décisions :

Décision IOCAFRICA-VIII/4.5: Création du Groupe de travail sur les données et l'information océaniques d'IOCAFRICA

Décision IOCAFRICA-VIII/4: Mise en place du Groupe de travail Océan-Climat d'IOCAFRICA

Décision IOCAFRICA-VIII/4.7: Revitalisation du Groupe d'experts d'IOCAFRICA sur les efflorescences algales nuisibles :

Décision IOCAFRICA-VIII/4.8: Proposition de programme de système d'alerte précoce en mer pour l'Afrique

Décision IOCAFRICA-VIII/4.9: Proposition d'accueil de la Communauté de pratique africaine sur les comptes mondiaux de l'océan

Décision IOCAFRICA-VIII/4.10 Favoriser l'élaboration de plans et de stratégies en matière de sciences océaniques dans les États membres

Décision IOCAFRICA-VIII/4.11 Élaboration d'un plan glissant pour le développement des capacités océaniques en Afrique

1. Le Comité a adopté 7 recommandations :

Recommandation IOCAFRICA-VIII/5.1: Projet de programme et de budget pour 2026-2027 (Projet de 43 C/5, premier exercice biennal 2026-2027)

Recommandation IOCAFRICA-VIII/5.2.1: Elaboration du Plan de Travail de l'OICAFRICA pour 2026-2027 (Observation et Suivi des Océans)

Recommandation IOCAFRICA-VIII/5.2.2: Élaboration du plan de travail d'IOCAFRICA pour 2026-2027 (sciences océaniques, biodiversité et évaluations)

Recommandation IOCAFRICA-VIII/5.2.3: Élaboration du Plan de travail de l'OICAFRIQUE pour 2026-2027 (Gestion des données et de l'information océaniques)

Recommandation IOCAFRICS-VIII/5.2.4 : Élaboration du Plan de travail d'IOCAFRICA pour 2026-2027 (Développement des capacités, partenariats et mobilisation des ressources)

Recommandation IOCAFRICS-VIII/5.2 : Plan de travail et budget d'IOCAFRICA pour la période intersessions 2026-2027

Recommandation IOCAFRICS-VIII/5.5: Autres questions

**ANNEXE I à la Recommandation IOCAFRICA-VIII/5.2**

RP : Programme ordinaire de l'UNESCO ; CE autres : financement par d'autres sources de financement extrabudgétaires ; Demande de la CE : financement extrabudgétaire à la demande (donateur(s) non identifié(s))

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Zone du composant** | **Activités proposées** | **RP : Programme ordinaire de l'UNESCO ($)** | **EB : Autres sources ($)** | **Req EB : À mobiliser ($)** |
| **1. Observation et surveillance des océans** | Activité 1.1 : Dresser un inventaire des outils actuels d'observation des océans, identifier les lacunes et évaluer les capacités régionales et nationales. |  |  | 20,000 |
|  | Activité 1.2 : Mettre en œuvre un projet pilote de collecte de données océanographiques à l'aide de bouées, de planeurs et de technologies de télédétection existants, en partenariat avec des entreprises du secteur privé. | 30,000 |  |  |
|  | Activité1.3 : Programme de formation à l'océanographie opérationnelle et intégration avec la RRC |  |  | 50,000 |
|  | Activité 1.4 : Élaborer et intégrer un tableau de bord interactif d'observation des océans dans les plateformes nationales |  |  | 20,000 |
|  | Activité 1.5 : Élaborer une note d'information technique ou un document de travail contenant des recommandations stratégiques pour des systèmes d'observation durable des océans. |  |  | 20,000 |
|  | Activité 1.6 : Acquisition et installation d'outils d'observation de l'océan (p. ex., marégraphes, ADCP, planeurs, bouées côtières, capteurs) | 80,000 |  | 100,000 |
|  | Activité 1.7 : Achat et installation de capteurs à faible coût pour l'observation des océans et la collecte de données au niveau communautaire dans le golfe de Guinée, l'OIO et la Méditerranée | 50,000 |  | 40,000 |
|  | Activité 1.8 : Recherche pilote sur la variabilité du niveau de la mer, la pollution marine et la vulnérabilité côtière |  |  | 30 000 $ |
|  | Activité 1.9 : Lancer une activité pilote visant à intégrer le satellite aux plates-formes in situ pour la surveillance marine des composites |  |  | 40,000 |
|  | Activité 1.10 : Lancer une activité pilote pour déployer des outils basés sur l'IA pour la prévision océanique et l'analyse des écosystèmes |  |  | 40,000 |
|  | Activité 1.11 : Élaborer une trousse d'outils de prévision pour les zones côtières et en haute mer |  |  | 30,000 |
|  | Activité 1.12 : Élaborer du matériel pédagogique et des aides visuelles sur la surveillance des océans |  |  | 30,000 |
|  | Activité 1.13 : Mettre en œuvre des campagnes de sensibilisation sur la surveillance des océans et la science citoyenne |  |  | 20,000 |
| **Sous-total** |  | **160,000** | 0 | **440 000 $** |
| **2. Sciences océaniques, biodiversité et évaluations** | Activité 2.1 : Mettre en œuvre un projet pilote pour l'établissement de sites de surveillance écologique à long terme dans les principaux habitats marins |  |  | 200,000 |
|  | Activité 2.2 : Développer une application mobile conviviale pour collecter des données sur la biodiversité côtière et marine, impliquer les communautés locales et assurer une intégration efficace avec les bases de données existantes afin d'améliorer les efforts de conservation. | 40,000 |  | 200,000 |
|  | Activité 2.3 : Organiser une formation sur les méthodologies d'évaluation des écosystèmes, l'élaboration d'indicateurs et l'établissement de rapports sur l'ODD 14 |  |  | 45,000 |
|  | Activité 2.4 : Organiser des ateliers techniques sur la cartographie et la valorisation du carbone bleu | 50,000 |  |  |
|  | Activité 2.5 : Programme de formation sur la science des traités de la BADJN et ses implications pour les pays africains |  |  | 50,000 |
|  | Activité 2.6 : Élaborer des orientations régionales pour l'intégration de la biodiversité et du changement climatique dans le développement côtier et l'aménagement du territoire | 30,000 |  |  |
|  | Activité 2.7 : Produire des notes techniques à l'intention des décideurs sur les efflorescences algales nuisibles, les espèces envahissantes et les points de basculement des écosystèmes |  |  | 25,000 |
|  | Activité 2.8 : Développer un atlas numérique des AMP et AMCEZ africaines avec des indicateurs de biodiversité et de changement climatique |  |  | 40,000 |
|  | Activité 2.9 : Promouvoir la science citoyenne pour l'observation de la biodiversité et le suivi des habitats | 15,000 |  |  |
|  | Activité 2.10 : Intégrer la biodiversité marine et le patrimoine culturel subaquatique dans les programmes scolaires et les campagnes de sensibilisation |  |  | 25,000 |
|  | Activité 2.11 : Lancer un projet pilote sur la restauration des écosystèmes de carbone bleu dégradés (par exemple, réhabilitation des mangroves) |  |  | 100,000 |
|  | Activité 2.12 : Élaborer un « rapport sur l'état de l'océan » régional complet avec une méthodologie harmonisée et des contributions nationales |  |  | 80,000 |
| **Sous-total** |  | **135,000** | **0** | **765,000** |
| **3. Gestion des données et de l'information océaniques** | Activité 3.1 : Développer une infrastructure de données dorsale, mettre à niveau et relier les CDNO aux plateformes régionales et mondiales (p. ex., ODIS, OBIS) | 40,000 |  |  |
|  | Activité 3.2 : Déployer des systèmes régionaux de stockage et d'accès aux données basés sur le cloud |  |  | 100,000 |
|  | Activité 3.3 : Organiser une formation régionale sur les principes des données FAIR, les métadonnées et l'archivage numérique |  |  | 50,000 |
|  | Activité 3.4 : Mettre en place un programme de mentorat pour les scientifiques des données océaniques et les gestionnaires de l'information | 30,000 |  |  |
|  | Activité 3.5 : Animer des ateliers sur le partage éthique des données, la souveraineté et la science ouverte |  |  | 45,000 |
|  | Activité 3.6 : Soutenir la création d'un laboratoire régional d'IA ou d'un centre d'innovation axé sur les données océaniques | 50,000 |  | 35,000 |
|  | Activité 3.7 : Développer des systèmes de traçabilité et de validation basés sur la blockchain pour les données océaniques africaines |  |  | 50,000 |
|  | Activité 3.8 : Construire des pipelines d'analyse de mégadonnées pour les données océanographiques en Afrique |  |  | 50,000 |
|  | Activité 3.9 : Piloter des applications de jumeaux océaniques numériques dans certaines zones côtières |  |  | 100,000 |
|  | Activité 3.10 : Organiser un atelier de formation pour explorer les outils basés sur l'IA pour la visualisation des données marines |  |  | 45,000 |
|  | Activité 3.11 : Rédiger un modèle de cadre politique régional sur la gouvernance des données marines |  |  | 30,000 |
|  | Activité 3.12 : Élaboration du Plan glissant pour le développement des capacités océaniques en Afrique | 30,000 |  |  |
|  | Activité 3.13 : Organiser des dialogues nationaux pour promouvoir l'inclusion des données océaniques dans les stratégies nationales de résilience climatique |  |  | 20,000 |
|  | Activité 3.14 : Concevoir du contenu de sensibilisation à l'aide de données océaniques en temps réel |  |  | 20,000 |
|  | Activité 3.15 : Campagne d'éducation à l'océan en collaboration avec les médias pour mettre en valeur les données océaniques. |  |  | 20,000 |
| **Sous-total** |  | **150,000** | **0** | **565,000** |
| **4. Renforcement des capacités, partenariats et mobilisation des ressources** | Activité 4.1 : Élaborer un cours modulaire en ligne sur la gouvernance des océans, l'économie bleue et l'adaptation aux changements climatiques | 30,000 |  | 50,000 |
|  | Activité 4.2 : Organiser un programme régional de formation multi-cohortes sur les outils des sciences de la mer et les technologies numériques (par exemple, modélisation océanique, SIG, IA). | 70,000 |  | 150,000 |
|  | Activité 4.3 : Lancer un programme panafricain de mentorat et de bourses pour les professionnels de l'océan en début de carrière | 60,000 |  | 100,000 |
|  | Activité 4.4 : Aider les institutions océaniques nationales à développer leurs capacités stratégiques en matière de systèmes d'alerte précoce multirisques | 30,000 |  | 70,000 |
|  | Activité 4.5 : Organiser un atelier régional de formation sur l'intégration des technologies de pointe, y compris les drones, les véhicules téléguidés (ROV) et les caméras sous-marines, afin d'améliorer les efforts de recherche et de surveillance océaniques. | 50,000 |  |  |
|  | Activité 4.6 : Stages et ateliers de formation, utilisant des centres de formation régionaux et nationaux (Ocean Teacher Global Academy, CRF, Chaires UNESCO et Centres d'excellence) sur les thèmes prioritaires identifiés par IOCAFRICA et les États membres respectifs | 50,000 |  |  |
|  | Activité 4.7 : Organiser des activités en vue de la création d'une Alliance africaine pour les sciences et l'innovation océaniques |  |  | 50,000 |
|  | Activité 4.8 : Faciliter les dialogues de partenariat avec le secteur privé, les donateurs, les universités et les universités sur |  |  | 50,000 |
|  | Activité 4.9 : Organiser un forum régional sur l'investissement dans les océans | 50,000 |  | 100,000 |
|  | Activité 4.10 : Aider les États membres à élaborer des dossiers d'investissement et des propositions bancables pour des initiatives de capacité et une planification durable des océans |  |  | 40,000 |
|  | Activité 4.11 : Cartographier les opportunités de financement des instruments de financement mondiaux pour l'économie océanique durable en Afrique |  |  | 25,000 |
|  | Activité 4.12 : Soutien à l'intégration de la connaissance de l'océan et du patrimoine culturel dans les programmes scolaires | 40,000 |  |  |
|  | Activité 4.13 : Projet pilote et organisation de formations sur les évaluations biologiques, les analyses de la qualité de l'eau et la cartographie des habitats sous-marins. |  |  | 200,000 |
|  | Soutien aux campagnes numériques menées par les jeunes, aux hackathons et aux festivals nationaux de l'océan |  |  | 50,000 |
| **Sous-total** |  | **380,000** |  | **885,000** |
| **5. Gouvernance, planification et coordination** | Activité 5.1 : Organisation de la 9ème session de l'IOCAFRICA | 80,000 |  | 50,000 |
|  | Activité 5.2 : Maintenance et hébergement des canaux de partage d'informations d'IOCAFRICA (site web, plateformes de médias sociaux, bases de données) | 20,000 |  | 40,000 |
|  | Activité 5.3 : Salaire et déplacements du personnel | 120,000 |  | 300,000 |
| **Sous-total** |  | **220,000** | **0** | **390,000** |
| **Total** |  | **985,000** | **0** | **3,040,000** |